



**Groupe du
Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN)**

**Compte rendu de la téléconférence tenue
le mercredi 4 décembre 2003, de 14 h à 15 h 30**

1. Accueil des participants et appel nominal

M^{me} Chantal Line Carpentier transmet les salutations de M. Israel Núñez Birrueta, qui a quitté le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique à la suite des récents remaniements ministériels. Elle exprime sa gratitude envers M. Núñez pour la motivation, le dévouement et la bonne humeur dont il a fait preuve tout au long des premiers stades de la mise en œuvre du PAEAN.

M^{me} Carpentier indique qu'elle demandera à M. Núñez s'il désire toujours participer au projet. Elle ajoute qu'en conséquence de ces remaniements, un nouveau représentant du gouvernement du Mexique viendra fort probablement se joindre au Groupe, car le Semarnat continue de s'intéresser grandement aux achats écologiques.

M^{me} Carpentier présente M. Mathieu Régnier, nouveau consultant interne du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Sous la direction de M^{me} Carpentier, M. Régnier se chargera des activités liées au PAEAN au sein de la Commission.

Participants :

Bordas, Augusti	King, Martha (remplace Legault, Loretta)
Cannon, Sandra	Marikkar, Rahumathulla
Carpentier, Chantal Line (présidente)	Park, Jacob
Cohen, Neven	Plouffe, Madeleine
Crew, Gregory	Polak, John
Johnson, Brian	Régnier, Mathieu
Kerr, Robert	Stephens, Jeff

2. Travaux de M. Marikkar relatifs au coût complet sur le cycle de vie

M. Marikkar rend compte de ses travaux concernant l'évaluation du coût complet sur le cycle de vie (CCCV) des produits. Il s'excuse du fait que la version finale des résultats de son rapport n'est pas encore parachevée. Toutefois, le rapport devrait être disponible sous peu. Il résume ses travaux en affirmant que l'on croit généralement que le calcul du CCCV est un processus relativement simple. Dans son rapport, il examine les quatre questions suivantes :

1) Selon certaines critiques, il faut améliorer la conception des méthodes de recherche afin d'éviter les assertions contradictoires à l'égard des produits, et mettre au point des mécanismes qui permettront d'établir des comparaisons équitables et réalistes entre les produits. 2) La technique du CCCV doit permettre d'envisager dans une perspective financière tant les dimensions économiques que les avantages pour l'environnement. 3) Il y a une foule de données à examiner lorsqu'on veut évaluer le coût d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie; l'analyse peut être axée dans un premier temps sur le simple calcul des avantages financiers, puis s'étendre progressivement à des considérations plus complexes liées au coût caché des produits pour les consommateurs. Cela demande du temps. 4) La collecte de données d'entrée demeure nécessaire; les outils de calcul du CCCV devraient être conçus de manière à permettre de prendre en compte les données des utilisateurs lorsque celles-ci sont disponibles.

M^{me} Carpentier suggère que le rapport de M. Marikkar, une fois parachevé, soit distribué à tous les membres du Comité directeur pour que ceux-ci puissent le commenter et en discuter lors de la prochaine téléconférence.

Les participants à la téléconférence expriment leur intérêt pour une diffusion publique des résultats et pour la création d'un outil de mise en œuvre de politiques à partir du document qui sera issu du processus.

3. Clarification de l'énoncé de mission

En même temps que le dernier courriel et le compte rendu de la dernière téléconférence, les participants à la réunion et les autres personnes qui s'intéressent au projet ont reçu trois versions possibles de l'énoncé de mission du PAEAN.

Les participants proposent quelques modifications à la première version soumise. Certains estiment que la notion d'« approvisionnement durable » englobe l'ensemble des achats écologiques, tout en ouvrant la porte à d'autres intervenants. M. Polak mentionne que la notion d'« achats à privilégier d'un point de vue écologique » a une portée plus vaste que, par exemple, la simple protection de l'habitat. Il estime que l'ajout de la perspective de la durabilité viendrait accroître la complexité sur le plan organisationnel et que le PAEAN est encore un projet de dimension restreinte. M. Kerr considère que la question du message à transmettre prendra de plus en plus d'importance avec le temps et qu'il faudrait que ce message soit clairement formulé dès le départ.

Le nouvel énoncé de mission est libellé comme suit :

>>> Énoncé de la mission et des objectifs du PAEAN

>>> La mission du PAEAN consiste à améliorer, à promouvoir et à faciliter la mise au point d'outils et la réalisation d'activités liés aux achats écologiques en Amérique du Nord, en vue de créer des marchés pour des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, offerts par des entreprises axées sur une gestion durable, et d'engendrer ainsi des avantages économiques, sociaux et environnementaux concrets.

>>> Les objectifs du PAEAN consistent à coordonner et à encourager la collaboration entre tous les intervenants dans le domaine des achats écologiques.

Les membres du Groupe sont priés de transmettre leurs commentaires sur ce nouvel énoncé avant la prochaine téléconférence, afin que l'on puisse en établir la version finale à ce moment.

Il s'ensuit une discussion sur l'à-propos de remplacer l'expression « d'un point de vue écologique » par « du point de vue de la durabilité ». Les membres initiaux du Groupe signalent que l'on a déjà discuté auparavant de l'emploi du terme « durabilité »; cependant, en raison de la complexité de cette question et de l'ampleur des travaux déjà requis dans le cadre de la simple notion d'« achats écologiques », on a jugé préférable que le PAEAN axe d'abord son attention sur l'écologisation des achats et qu'il étende ses activités à la notion de durabilité lorsqu'il sera parvenu à maturité, de manière à ne pas disperser les rares ressources disponibles.

On soulève également la question de la définition du terme « intervenants ». Certains participants se demandent si ce terme englobe également les entreprises. M^{me} Carpentier rappelle que l'on a des réticences à intégrer des entreprises qui pourraient se servir du projet comme d'un tremplin pour promouvoir leurs produits. Il faudra élaborer des critères clairs pour faire en sorte que le PAEAN ne soit pas utilisé comme instrument de marketing, tout en permettant à l'industrie de participer.

Suivi

M. Johnson considère qu'il serait important d'inclure une liste d'objectifs dans l'énoncé de mission. Il indique que l'un de ces objectifs pourrait porter sur le choix de certaines catégories de produits auxquelles le PAEAN accorderait la priorité. Il transmettra des idées sur les catégories en question aux membres du Comité directeur.

M^{me} Plouffe suggère que l'on ajoute une liste d'objectifs précis lors de la révision du feuillet d'information sur le PAEAN.

Suivi

M. Polak estime qu'il serait opportun d'envisager de réimprimer le feuillet d'information au cours de l'année; il est disposé à rédiger une nouvelle version du texte, qu'il soumettra au Comité directeur.

4. Intérêt à devenir membre du Comité directeur; précisions sur la « nature » des membres du Groupe du PAEAN et sur le mandat des membres du Comité directeur

M^{me} Carpentier rappelle à tous qu'avec le compte rendu de la dernière réunion, on a envoyé aux participants à la rencontre sur le PAEAN qui a eu lieu en septembre dernier, à Montréal, une question visant à sonder leur intérêt à devenir membre du Comité directeur. M. Régnier présente M. Jacob Park comme étant la seule personne à avoir répondu et indique que personne ne s'est opposé à ce qu'il devienne membre du Comité directeur. M. Park est professeur adjoint d'études commerciales et de politique publique au *Green Mountain College* (Vermont) et consultant principal de recherche en gouvernement d'entreprise et en investissement éthique auprès du groupe ISIS Asset Management. M. Park se joint alors à la téléconférence et le Comité directeur lui souhaite la bienvenue.

M^{me} Plouffe demande s'il existe une distinction entre les membres du Comité directeur et les membres ordinaires du Groupe du PAEAN. M^{me} Carpentier rappelle l'évolution du projet et indique que, pour l'instant, la distinction entre les deux est floue. M. Polak ajoute que le PAEAN a toujours été un projet en évolution qui se transforme en fonction des besoins. Au début, les membres du Comité directeur étaient ceux qui étaient prêts à consacrer davantage de temps au projet et à prendre part à la mise en place du réseau.

M. Johnson demande s'il existe des règles définies visant à favoriser l'inclusion, au sein du Comité directeur, de membres de diverses provenances, notamment de représentants des administrations locales. M^{me} Carpentier répond qu'il n'existe pas de règles officielles, mais que l'on vise à faire participer un large éventail d'intéressés. Les représentants des divers ordres de gouvernement sont les bienvenus; il serait souhaitable d'accroître le nombre de participants provenant des gouvernements étatiques et provinciaux, ainsi que des administrations municipales.

On mentionne qu'il serait possible d'élaborer un mandat, sous une quelconque forme, pour les membres du Comité directeur. M^{me} Carpentier est d'accord : si les membres sont trop nombreux, le Comité deviendra impossible à gérer. M. Crew estime que l'on devrait réfléchir à une politique concernant la représentation des groupes intéressés en même temps qu'au mandat du Comité. M^{me} Carpentier partage son avis; elle ajoute que cette politique devrait être fidèle à l'esprit de la réunion du 19 septembre, à laquelle on a invité le plus grand nombre possible d'intéressés des quatre coins de l'Amérique du Nord.

M. Stephens affirme que l'on devrait indiquer clairement, sur la page Web présentant le Comité directeur, que les personnes mentionnées sont membres du Comité.

Suivi

M. Kerr propose de transmettre à M^{me} Carpentier une première ébauche de mandat du Comité directeur.

5. Le point sur la réunion des représentants suppléants

M^{me} Carpentier remercie les organismes de protection de l'environnement des pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain d'avoir maintenu le PAEAN, en dépit des importantes compressions budgétaires survenues à la CCE. Des fonds ont été affectés aux activités du projet et le plan de mise en œuvre se poursuivra.

M^{me} Carpentier ajoute que les représentants des États-Unis et du Mexique ont tous manifesté un solide appui au PAEAN, même si aucun d'entre eux ne participe à la présente téléconférence.

6. Rappel de M. Kerr concernant la mise à jour de la liste de diffusion électronique du PAEAN

M. Kerr mentionne qu'il faudrait s'assurer que toutes les personnes s'intéressant au PAEAN ont été invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion électronique du programme. L'adresse est la suivante : <procure@nagpi.net>.

Suivi

Les personnes intéressées à s'inscrire sur la liste de diffusion du PAEAN sont priées de transmettre l'information nécessaire à M. Régnier, qui la fera parvenir à M. Kerr. On demande aux membres de réduire au minimum leur utilisation du courriel et de répondre à l'auteur du message, dans la mesure du possible, plutôt que d'utiliser la fonction « Répondre à tous ».

7. Outil d'auto-évaluation des achats écologiques

M. Polak et M^{me} Plouffe donnent un aperçu de l'outil d'auto-évaluation des achats écologiques, connu pour l'instant sous son acronyme anglais : Eco-SAT. Cet outil fournit de l'information sur les meilleures pratiques dans le domaine, ainsi que des listes de vérification. Il vise à permettre aux responsables des achats d'évaluer le programme d'approvisionnement de leur organisation et de trouver des moyens d'améliorer leurs stratégies d'achat. Les organisations seront ainsi en mesure de choisir de meilleures stratégies d'approvisionnement écologique, en comparant leurs méthodes à des pratiques exemplaires adoptées par d'autres.

L'outil Eco-SAT est conçu de manière à pouvoir être utilisé par toute organisation qui a mis en place un système structuré d'approvisionnement : organismes gouvernementaux (nationaux, étatiques/provinciaux, municipaux), hôpitaux, écoles, universités ou grandes entreprises.

M. Polak signale que cet outil sera maintenant mis à l'essai à la Commission de coopération environnementale (CCE) et au Semarnat. La CCE est prête à entreprendre l'expérience en janvier. M^{me} Plouffe ajoute que l'outil a été conçu pour évoluer au fil du temps. M. Crew mentionne que le système scolaire de l'État de New York pourrait également le mettre à l'essai dans les 60 jours suivant la réception de l'ébauche du document. M^{me} Carpentier indique que l'outil pourra être utilisé sur le site Web de tous les membres qui le souhaitent après sa mise au point définitive.

8. Activités à venir

M. Régnier annonce aux membres que la *Rainforest Alliance* (Alliance pour la protection des forêts ombrophiles) organisera l'été prochain, à Burlington (Vermont), une conférence ayant pour thème les « collectivités durables »; M^{me} Elizabeth Skinner a invité les responsables du PAEAN à présenter leurs travaux lors de cette réunion. M. Polak indique que ce pourrait être une bonne occasion pour lancer l'outil Eco-SAT.

9. Prochaine réunion

La prochaine téléconférence aura lieu le jeudi 15 janvier, à 14 h (heure de l'Est).

Joyeux Noël!

La séance est levée à 15 h 30.